



## QUINCAILLERIE

Pendant une période de **DIX (10) ANS**, ROBERGE garantit que la quincaillerie demeurera en bonne condition de fonctionnement et que toute pièce défectueuse sera remplacée par le même produit ou par un produit équivalent.

Cette garantie ne couvre ni l'usure normale, ni la décoloration, ni la rouille ou aucune autre altération que ce soit aux différents finis quels qu'ils soient.

La garantie s'avère nulle, dans le cas où le produit sera mal utilisé, abusé ou modifié. Notre responsabilité se limite uniquement à l'échange du produit défectueux (frais d'installation exclus).